



Communiqué de presse du 31 août 2020

#Artisanat / #Bâtiment / #Partenariat / #Facilipass / #MaPrimeRénov'

La CAPEB et Butagaz font évoluer l'offre FACILIPASS et intègrent MaPrimeRénov' : une raison de plus pour les artisans de s'approprier FACILIPASS

Paris, le 31 août 2020 - La Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (**CAPEB**) et Butagaz, fournisseur multi-énergies engagé dans la transition énergétique de proximité, lancent aujourd'hui plusieurs évolutions à l'offre FACILIPASS visant à élargir la prescription de travaux d'amélioration de la performance énergétique des logements. Par ailleurs, BUTAGAZ est désormais mandaté par l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat) pour distribuer MaPrimeRénov', une aide financière qui encourage les Français les plus modestes à entreprendre des travaux d'économie d'énergie par l'intermédiaire d'artisans RGE.

L'intégration des PAC hybrides gaz

En associant une chaudière à condensation gaz à une pompe à chaleur électrique air/eau grâce à un système de régulation intelligent, la PAC hybride gaz est une technologie performante permettant de répondre aux besoins énergétiques des logements en apportant un confort en toute saison à un prix optimisé.

C'est pour cette raison que l'offre FACILIPASS intègre désormais cette solution de chauffage en remplacement d'une ancienne chaudière individuelle à énergie fossile. Proposés par les marques industrielles partenaires de l'offre FACILIPASS, ces nouveaux équipements peuvent désormais être installés sous la forme d'une mensualité packagée tout inclus à partir de 79€/mois sur 60 mois avec une garantie étendue à 3 ans.

L'avis de GRDF

La PAC hybride gaz est une solution amenée à fortement se développer dans les prochaines années. En effet, cette solution permet de solliciter la meilleure énergie au meilleur moment en réunissant le meilleur de deux technologies. En périodes douces, la pompe à chaleur est la plus performante, l'équipement fonctionnant en mode électrique, tandis qu'en périodes froides, la chaudière gaz prend le relais. Pour l'eau chaude, la PAC hybride permet de bénéficier d'un confort optimal grâce au module gaz. Une manière efficace d'intégrer les énergies renouvelables à son logement.

De nouveaux partenaires industriels

Fort de son succès auprès des artisans chauffagistes, l'offre FACILIPASS a attiré encore de nouvelles marques industrielles qui viennent enrichir le catalogue des produits concernés. Ce sont désormais dix partenaires qui s'engagent pour valoriser la qualité des équipements proposés au travers de FACILIPASS : ATLANTIC, CHAPPEE, DE DIETRICH, OERTLI, DOMUSA, FROLING, RED, BOSCH, ELM LEBLANC ou encore PERGE.

Des outils modernisés pour mieux accompagner les artisans chauffagistes

Parce que l'accompagnement des clients particuliers autant par le financement avec FRANFINANCE, filiale de la Société Générale, que par les différentes aides existantes (CEE, ANAH), est un point fort

de l'offre. FACILIPASS améliore encore les supports mis à la disposition des artisans. Un tout nouvel outil web se substitue désormais aux formulaires papier pour calculer directement les aides auxquelles les clients sont éligibles en fonction de leurs revenus, accéder à une base de données actualisée des équipements disponibles (chaudières gaz, pompes à chaleur air/eau, chaudières biomasse, pompes à chaleur hybride) ou encore assurer un suivi digital de l'évolution des dossiers générés.

Bien entendu, le Service Client mis en place par BUTAGAZ dans le cadre de FACILIPASS pour simplifier l'ensemble des démarches administratives à accomplir par les artisans dans le portage de l'offre demeure. Ainsi dotée, l'offre FACILIPASS simplifie encore son usage, réduit les délais administratifs de traitement et renforce la sécurité juridique de la contractualisation des artisans avec leurs clients.

Un mandat pour distribuer MaPrimeRénov'

A l'heure où le plan de relance économique s'appuie sur la rénovation des bâtiments, MaPrimeRénov' permet aux ménages modestes et très modestes de financer notamment des travaux d'installation de chaudière gaz (THPE), de chaudière biomasse, de pompe à chaleur (hybride ou non) ou encore des travaux de neutralisation de la cuve à fioul en cas d'abandon de cette énergie. Versée sous condition de ressources, cette aide se substitue pour ces ménages au crédit d'impôt pour la transition énergétique (CITE) et aux précédentes aides « Habiter Mieux Agilité » de l'ANAH.

En devenant mandataire de MaPrimeRénov', Butagaz entend ainsi faciliter la vie des artisans chauffagistes et de leurs clients en les encourageant à effectuer des travaux de rénovation énergétique. Grâce à ce mandat et dans le cadre de l'offre FACILIPASS, BUTAGAZ se charge de déposer auprès de l'ANAH le dossier de demande de subvention MaPrimeRénov' des clients concernés et préfinance ainsi l'aide aux artisans afin de permettre à ceux-ci de déduire directement le montant correspondant sur le devis.

En complément de la prime CEE et d'un éventuel financement sur le reste à charge, l'aide MaPrimeRénov' intégrée à FACILIPASS devient un véritable outil de décision mis à la disposition des artisans chauffagistes.

Une présentation complète des dernières évolutions de l'offre FACILIPASS et de l'outil digital sera réalisée lors des Journées Professionnelles de la Construction de la CAPEB qui se tiendront à Lyon les 29 et 30 octobre prochains.

A propos de la CAPEB

La CAPEB, Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment, est le syndicat patronal représentant l'artisanat du Bâtiment, lequel dénombre :*

- 557 306 entreprises employant moins de 20 salariés**, soit 99% des entreprises du Bâtiment***
- 651 011 salariés, soit 59% des salariés du Bâtiment
- 56 093 apprentis, soit 77% des apprentis du Bâtiment

Ces entreprises réalisent 86,4 milliards d'euros de chiffre d'affaires, soit 60% du CA du Bâtiment

** Définition d'une entreprise artisanale : une petite entreprise qui peut employer ou non des salariés et qui est inscrite au Répertoire des métiers.*

*** Ces chiffres sont extraits de la nouvelle publication : « Les chiffres clés de l'artisanat du Bâtiment 2020 »*

https://twitter.com/capeb_fr - www.capeb.fr

A propos du groupe Butagaz

Fournisseur multi-énergies et services, le groupe Butagaz a pour mission d'accompagner chaque Français dans sa transition énergétique en aidant à consommer moins et consommer mieux, à travers son engagement [Votre Énergie Verte](#). Filiale du groupe DCC, il est en France un acteur majeur du gaz liquide (propane et butane) et est également fournisseur de gaz naturel, électricité et de granulés de bois. Opérant pour des clients BtoC et BtoB, le groupe Butagaz est composé de Gaz Européen, Distrinord Gaz, Logigaz Nord et Proxigaz. Il est composé de 800 collaborateurs présents sur tout le territoire français et représente 1 milliard de chiffre d'affaire. Veillant à agir avec éthique et responsabilité auprès de toutes ses parties-prenantes, Butagaz a mis en avant ces principes dans une [Charte éthique](#), et a par ailleurs obtenu en 2020 la médaille d'argent ECOVADIS, qui la situe parmi les 3% des entreprises les plus performantes en matière de RSE dans sa catégorie. L'innovation l'amène à diversifier ses activités et à proposer son propre programme d'open innovation - Zagatub - un laboratoire de co-création destiné à faire émerger et accélérer des solutions innovantes répondant aux besoins de ses clients. Ce sont près de 5 millions de clients qui font aujourd'hui confiance à Butagaz et plus de 92 % d'entre eux se sont déclarés satisfaits des solutions et services proposés (Étude BVA réalisée auprès de 5 921 clients Butagaz du 18 février au 17 mars 2020). Son service Client basé en France, à Amiens, a d'ailleurs été élu « Service Client de l'Année 2020 » dans la catégorie Fournisseur d'électricité et de gaz (Étude BVA Group - Viséo CI - mai à juillet 2019 - Plus d'infos sur escda.fr).

Pour plus d'informations : <https://www.butagaz.fr/> - Suivez notre actualité sur Twitter : [@BUTAGAZ](#)

CONTACTS PRESSE

BUTAGAZ : Camille Riant : +33 (0)6 01 09 75 13, camille.riant@elaneldelman.com

CAPEB : Hopscotch : Alice Augeraud - Tél : 01 58 65 00 54 - augeraud@hopscotch.fr

Isabelle Planchais - Tél : 01 53 60 50 00/77/81 et 06 08 56 78 06 - i.planchais@capeb.fr
